



Titre du poste :	Inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement (poste temps plein)
Service :	Aménagement du territoire
Supérieur immédiat :	Directeur(trice) de l'aménagement du territoire
Lieu de travail :	2 ports d'attache, préfecture de la MRC à Rivière-du-Loup et municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

UNE CARRIÈRE D'AVENIR

Le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement constitue un poste d'avenir et très en demande. La MRC de Rivière-du-Loup est consciente de la rareté de la main-d'œuvre dans ce domaine.

C'est pourquoi, si vous ne possédez pas la formation recherchée (décrite plus bas dans l'offre), la MRC de Rivière-du-Loup vous donne la possibilité de vous inscrire à une attestation d'études collégiales (AEC) en inspection municipale en bâtiment et en environnement à ses frais.

Pour être éligible à cette formation payée par l'employeur, le (la) candidat(e) devra avoir en main, entre autres, un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaires, un DEC en mécanique du bâtiment, en technologie de l'eau, en géomatique : cartographie ou géodésie, dans le domaine juridique, en bioécologie ou tout autre DEC connexe. La personne devra démontrer qu'elle désire s'engager dans cette profession et qu'elle possède tous les atouts pour réussir cette attestation.

FORMATION OFFERTE SANS FRAIS ET RÉMUNÉRÉE

Une partie des heures de travail hebdomadaire sera dédiée à cette formation. Celle-ci sera offerte via internet. La durée de l'AEC est de 375 heures, soit environ 18 mois (7 cours en soirée). Le (la) candidat(e) retenu(e) devra toutefois s'engager à demeurer en poste pour une période minimale à déterminer avec l'employeur suite à la fin de la formation.

FORMATION RECHERCHÉE

Formation directement ciblée

- Diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire, en génie civil, en architecture ou l'équivalent.
- Attestation d'études collégiales (AEC) en inspection municipale en bâtiment et en environnement.

PROFIL RECHERCHÉ

- Intérêt pour l'aménagement du territoire.
- Capacité à travailler avec des lois et règlements.
- Capacité d'apprentissage élevée.
- Aime travailler avec le public.
- Maîtrise de la langue française (parlée et écrite).
- Maîtrise des outils informatiques de base (suite Office).

DÉFIS

Le mandat de l'inspecteur(trice) est de faire respecter la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement sur le territoire des municipalités participantes à l'entente intermunicipale en matière d'inspection ou pour les municipalités hors entente bénéficiaires des services d'inspection. Il ou elle doit :

- Analyser les projets de construction, de lotissement, de changement d'usage, etc. et émettre des permis ou des certificats lorsque ces projets sont conformes à la réglementation d'urbanisme et aux lois connexes à l'aménagement et l'urbanisme;
- Informer les citoyens, les professionnels et les entrepreneurs concernés par la réglementation et les lois connexes sous sa responsabilité, soit verbalement, soit par le biais d'écrits (bulletins municipaux, dépliants, etc.);
- Agir comme personne-ressource auprès des comités consultatifs d'urbanisme (aide à la prise de décision, rédaction de procès-verbaux) et de la personne chargée de la rédaction de la réglementation d'urbanisme;
- Faire rapport aux conseils municipaux une fois par année et formuler des recommandations à son supérieur sur l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement;
- Effectuer des inspections du territoire, faire le suivi des plaintes, émettre des avis d'infraction et, au besoin, témoigner devant les tribunaux;
- Participer à la préparation des demandes en lien avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et toutes autres lois;
- Collaborer à divers dossiers de gestion du territoire (schéma d'aménagement de la MRC, projets de construction municipale, voirie, eaux usées municipales, relevés de terrain, odonyme et numérotation des bâtiments, etc.);
- Agir comme personne désignée pour régler les mécontentements ayant trait aux clôtures et aux fossés de ligne, ainsi qu'aux découverts;
- Tenir à jour les registres de permis et certificats, voir à leur classement, compiler des statistiques et les présenter sous forme de rapport.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

En fonction de la convention collective en vigueur. Accès à un régime d'assurance collective et de retraite. Les employés de la MRC bénéficient d'un club social.

HORAIRE DE TRAVAIL

La semaine régulière de travail est de 34 heures. La MRC est fermée le vendredi PM. Toutefois, la personne titulaire de ce poste peut être amenée à effectuer des semaines de travail de 40 heures.

La personne titulaire de ce poste doit disposer d'une voiture et la rendre disponible dans le cadre de ses fonctions. Elle doit détenir un permis de conduire valide.

ENTRÉE EN FONCTION

Août ou septembre 2019

CRITÈRES DE SÉLECTION

En plus de l'entrevue, d'un test écrit, et dans l'objectif de mieux cibler le profil recherché, la MRC peut faire passer aux candidat(e)s un test psychométrique.

Pour davantage d'informations, veuillez écrire à M. Alain Marsolais à l'adresse courriel suivante : amarsolais@mrcrdl.quebec ou par téléphone au numéro 418-867-2485, poste 232.

Les personnes intéressées répondant aux exigences de l'emploi doivent soumettre leur curriculum vitae d'ici le 31 juillet 2019, aux coordonnées suivantes :

Concours Inspecteur en bâtiment et en environnement
MRC de Rivière-du-Loup 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
Téléphone : 418-867-2485
Courriel : amarsolais@mrcrdl.quebec

Les entrevues de sélection auront lieu le 12 août 2019.